



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le dix sept janvier deux mille vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Absents Excusés : Isabelle BAUDRY

Absents : /

Date de convocation : 13 janvier 2023

M Thierry LANNES est désigné **secrétaire de séance**.

**DELIBERATION N° 04012023
DEVIS PRESTATION FAUCHAGE VOIRIE 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe BOURDET, 2ème adjoint pour présenter les devis qui ont été demandés pour le fauchage voirie.

- Prestation Leyrat actuellement :	7 106,40 € TTC
- Devis prestation « les 5 châtaigners »	7 800,00 € TTC
- Devis prestation Fabien Ceron	4 650,00 € TTC

Le devis de M Nickel Ludovic n'est pas arrivé dans les temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- décide de **RETENIR** le devis de M CERON Fabien de 4 650€ TTC soit 3 875,00€ HT pour la prestation fauchage, 3 passes par an.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le